



MRC DES
Chenaux
SI PROCHES



SI PROCHES

**Guide du citoyen
de la
MRC des Chenaux**

Guide réalisé en collaboration avec la Sûreté du Québec



CENTRE DE RENOVATION
MATERIAUX • QUINCAILLERIE • OUTILLAGE

MANUFACTURIER DE PORTES ET FENÊTRES

PIERRENAUD.COM - 819 537-1877



Stéphanie Turcotte
Courtier immobilier résidentiel




stephanieturcotte@royalpage.ca • 819 692-6113



FONDATIONS DAIGLE LEMAY

FONDATIONS@DL@GMAIL.COM
819 692-1503
418 325-6109
RBQ: 5848-7380-01

Andrée-Anne Gobeil
pharmacienne propriétaire



Brunet

391, boul. de Lanaudière, Ste-Anne de la Pérade
418 325-2332 • brunet.ca



VITRIERIE CLÉTECH

RÉSIDENTIEL
Remplacement de thermos, douche de verre, cellier, vitre de table, vitre de tout genre, miroirs, moustiquaires, plexiglass, lexan, pièces de portes et fenêtres

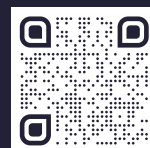
COMMERCIAL
Portes et cadres commerciaux, murs rideaux

VITRIERIECLETECH.COM 819 841-3933

3451, route 157, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, G0X 3J0 • info@vitrieriecletech.com

Table des matières

Mot du préfet	5
Portrait de la MRC des Chenaux – Histoire et mission	6
Conseil des maires de la MRC – 2025-2029	12
Services aux citoyens	15
Service d'aménagement du territoire	23
Service de développement économique	27
Service de développement du territoire	33
Communications	39
Service de sécurité incendie	40
Sûreté du Québec	45
Organismes communautaires et entreprises d'économie sociale	55



La MRC des Chenaux
SUR VOTRE CELLULAIRE
mrcdeschenaux.ca

1. DÉMARREZ VOTRE CAMÉRA
2. BALAYEZ L'ÉCRAN
3. CLIQUEZ SUR LE LIEN



Rédaction : © MRC des Chenaux

Régie publicitaire :
Éditions Média Plus Communication
info@editionsmpc.ca • editionsmpc.ca

Crédits photographies :
© MRC des Chenaux et Adobe Stock

Impression : Imprimerie spéciale de la compagnie
Éditions Média Plus Communication

Dépôt légal : Bibliothèque
et Archives nationales du Québec 2026

Transport • Excavation • Installation septique

ENTREPRISES
RIVARD
ET FRÈRES INC.

811, rue Ste-Anne,
Sainte-Anne-de-la-Pérade
418 325-2882



SPÉCIALISTES EN
LUBRIFIANTS R.M. ENR.
HUILE | GRAISSES | CHIMIQUE



Tél. : 819 693-0006 | Téléc. : 819 693-9261
Sans frais : 1 800 597-0338
Courriel : lubrifiantrm@bellnet.ca

3231, route 157, Notre-Dame-du-Mont-Carmel (QC) G0X 3J0

Mot du préfet

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Je suis toujours curieux de savoir ce qui vous a amenés à vivre sur le territoire de la MRC des Chenaux. Êtes-vous nés ici? Avez-vous choisi de vous y établir pour des raisons professionnelles ou personnelles? Est-ce la qualité de vie, l'environnement ou la proximité des services qui vous a séduits?

Évaluation foncière, aménagement et développement du territoire, prévention et sécurité incendie, développement économique, vitalité des communautés, gestion des matières résiduelles... La vie municipale fait partie de notre quotidien. Lorsqu'on y porte attention, on réalise qu'une MRC contribue beaucoup plus à notre qualité de vie qu'on ne pourrait le croire.

Nous vous présentons aujourd'hui la deuxième édition du Guide du citoyen, conçue spécialement pour vous. Ce document de référence, simple et convivial, rassemble les informations essentielles sur les services offerts par votre MRC. Vous y trouverez tout ce qu'il faut pour mieux comprendre votre milieu... et peut-être même pour devenir un.e véritable ambassadeur.ice de notre territoire. Conservez-le précieusement!

Au nom du Conseil de la MRC, je tiens à remercier toutes les entreprises d'ici mises en valeur dans ce guide. Leur participation rend possible la publication de cette nouvelle édition. L'achat local est un réflexe essentiel pour soutenir la vitalité économique de nos communautés — je vous invite à les encourager avec fierté.

Bonnes découvertes!



Guy Veillette,
préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.



Si c'était une perte de contrôle, il lui aurait dit ça devant tout le monde.

#ÇaSuffitÇaAussi

On est là pour en parler.
1 800 363-9010
438 601-1211 (texto)

SOS
VIOLENCE CONJUGALE

SERVICES 24/7
GRATUITS
BILINGUES
ANONYMES
CONFIDENTIELS



L'honorable
François-Philippe
Champagne

Député de Saint-Maurice-Champplain

819 538-5291
francois-philippe.champagne@parl.gc.ca
1-570, avenue de Grand-Mère, Shawinigan, G9T 2H2



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



Portrait de la MRC des Chenaux

Histoire et mission

Mise en contexte

En 1979, le gouvernement du Québec adopte la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. À l'époque, celle-ci répondait au désir du gouvernement de mettre fin au laisser-faire dans l'aménagement du territoire, d'accroître la concertation dans le développement des territoires régionaux et, par le fait même, de stimuler le sentiment d'appartenance parmi les acteurs socio-économiques en région. L'élaboration d'un schéma d'aménagement du territoire a donc été la première et principale responsabilité confiée aux MRC.

Au fil du temps, leur champ de compétences s'est développé pour toucher à de vastes secteurs relatifs à la disponibilité des services aux citoyens, à l'usage des équipements et au développement économique. S'ajoutent à cela la gestion des matières résiduelles et la collecte des déchets, le transport adapté et collectif, la planification et la gestion du volet prévention des incendies et la promotion des loisirs et de la culture.

À cette époque, la région des Chenaux n'était pas encore constituée. Le territoire tel qu'on le connaît actuellement, à l'exception de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, faisait partie de la MRC de Francheville avec les municipalités qui forment maintenant la ville de Trois-Rivières.



Histoire de la MRC des Chenaux

Dès 1982, la MRC de Francheville, qui était la quatrième plus vaste en population au Québec, emménage dans les locaux de la Commission scolaire de Trois-Rivières.

C'est en automne 2000 que le gouvernement demande des études quant au regroupement éventuel des municipalités du Québec. En Mauricie, M. André Thibault de l'Université du Québec à Trois-Rivières produit le rapport intitulé « Miser sur la solidarité » et le présente à la ministre des Affaires municipales, Mme Louise Arel à l'époque, en février 2001. La nouvelle ville de Trois-Rivières se trouvait alors presque constituée sur papier. Les fusions municipales étaient en route.

C'est lors d'un colloque tenu à Saint-Étienne-des-Grès en octobre 2001 que Mme Arel décrète en direct le territoire de la nouvelle MRC des Chenaux. La municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a alors été attachée à la MRC de Maskinongé, tandis que la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel s'est jointe aux neuf municipalités des Chenaux, formant ainsi le nouveau territoire.

Officiellement institué le 1er janvier 2002, le comité administratif de la MRC des Chenaux était constitué de cinq maires, avec M. Marcel P. Marchand comme préfet. La Corporation locale de développement (CLD) des Chenaux est créée, en mars de la même année, pour poursuivre le développement économique du territoire. Le CLD débutera officiellement ses activités le mois suivant. Aussitôt, le Conseil de la MRC amorce une vaste consultation auprès des 10 municipalités pour la relocalisation de son siège social sur son propre territoire.

Il s'agissait de regarder les propositions de terrains disponibles et de bâtiments existants pouvant répondre aux besoins de la MRC et du CLD. Il fut alors démontré que les transformations requises des bâtiments existants s'avéraient aussi onéreuses qu'une construction neuve. Cette dernière proposition fut donc retenue.

Restait à choisir la localisation. Plusieurs propositions de terrains s'avéraient avantageuses. Les maires en viennent à un choix définitif en faveur de Saint-Luc-de-Vincennes, au centre géographique de la nouvelle MRC et facile d'accès pour tous. Le terrain fut offert gratuitement par la municipalité.

Le 27 octobre 2002, le siège social de la MRC des Chenaux fut officiellement inauguré. Cela fait d'elle l'une des plus jeunes MRC au Québec!

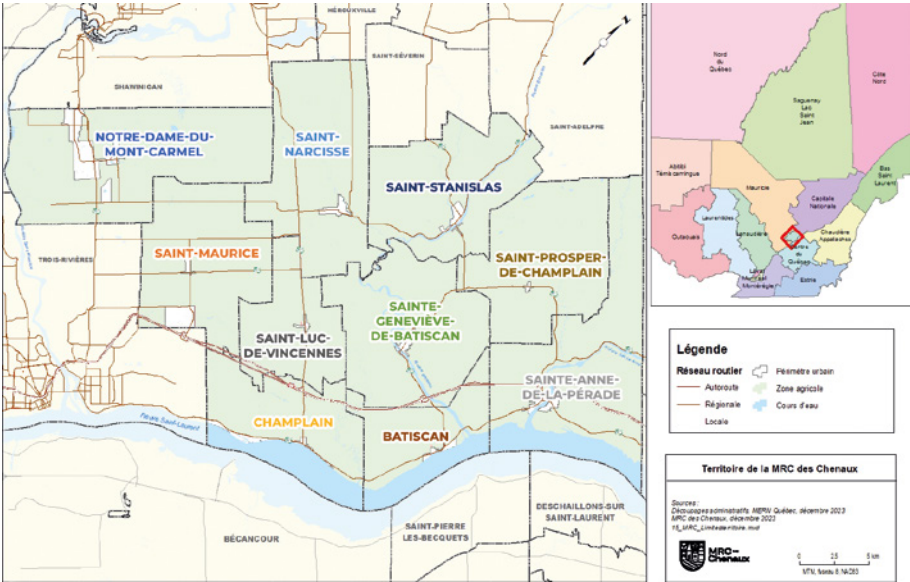
Portrait de la MRC des Chenaux

Portrait de la région des Chenaux

À moins de 30 minutes de Trois-Rivières et de Shawinigan se trouve le territoire de la MRC des Chenaux. Elle couvre une superficie totale de 936,38 km² (superficie terrestre de 870,93 km²) et compte sur son territoire les dix municipalités suivantes :

Batiscan	Saint-Narcisse
Champlain	Saint-Prosper-de-Champlain
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	Saint-Stanislas
Saint-Luc-de-Vincennes	Sainte-Anne-de-la-Pérade
Saint-Maurice	Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Au fil des ans, la MRC affiche ses couleurs et sa personnalité distincte des autres territoires de la Mauricie. Comme 97 % du territoire est rural, soit 84 400 hectares, le paysage agricole a teinté les initiatives citoyennes et entrepreneuriales.



Municipalités et territoire non organisé	Superficie totale (km ²)	Proportion (%)
Batiscan	58,74	6,3
Champlain	78,89	8,4
Notre-Dame-du-Mont-Carmel	130,62	13,9
Sainte-Anne-de-la-Pérade	130,18	13,9
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	100,37	10,7
Saint-Luc-de-Vincennes	54,31	5,8
Saint-Maurice	91,07	9,7
Saint-Narcisse	106,74	11,4
Saint-Prosper-de-Champlain	92,97	9,9
Saint-Stanislas	91,97	9,8
Territoire non organisé aquatique	0,52	0,1
MRC des Chenaux	936,38	100

Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Répertoire des municipalités.

Portrait de la population générale

Comme le démontre la figure suivante, 50 % de la population de la MRC des Chenaux est concentrée dans deux municipalités, soit Notre-Dame-du-Mont-Carmel (32 %) et Saint-Maurice (18 %).

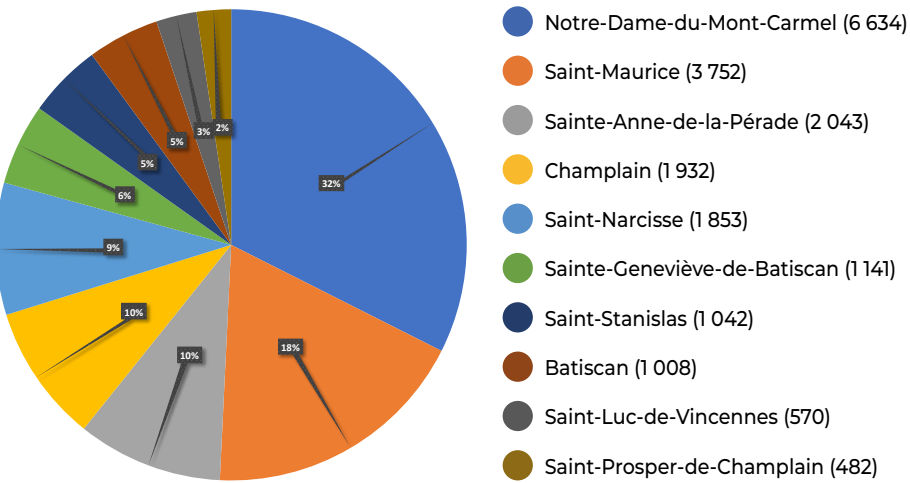


Figure 1 : Proportion de la population des municipalités locales dans la MRC des Chenaux
Source : Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Décret de population 2026

Portrait de la MRC des Chenaux

Logo et signification

Le premier logo, adopté en 2002, est issu d'un concours citoyen et représente le dynamisme du paysage agricole de la région. Le slogan est alors : « Naturellement dynamique! ». Au fur et à mesure que les projets se multiplient, l'évolution des valeurs et de la personnalité du territoire est inévitable.



En 2020, la MRC entreprend un processus de planification stratégique et met à jour son image de marque. À la suite d'un appel d'offres, la firme Acolyte de Trois-Rivières est sélectionnée pour réaliser le mandat de la nouvelle image de marque de la MRC des Chenaux. Leur mandat est le suivant : « développer une stratégie de marque complète; un positionnement clair et une identité de marque distinctive afin d'aider la MRC des Chenaux à se démarquer des autres territoires ».

Un comité de pilotage, composé de certains membres du Conseil des maires et de partenaires du milieu, est alors mis sur pied pour accompagner la firme. Au fil des discussions, le grand défi était d'identifier la véritable essence de la MRC en représentant toutes les municipalités, tout en gardant une cohésion. Effectivement, chacune d'entre elles possède ses caractéristiques propres par ses activités économiques, par ses projets culturels et par sa situation géographique. Il était donc primordial de laisser la place à l'unicité de chaque municipalité, tout en faisant rayonner la MRC comme un tout.

Les éléments du logo

Les éléments du logo symbolisent le cœur de nos valeurs et les fondements de notre identité, formant un tout cohérent et visuellement attrayant!



À propos du slogan « Si proches »

Au terme des discussions, le comité parvient à s'entendre sur le slogan « Si proches » afin de représenter notre communauté unie par ses valeurs, sa culture et la nature.

« Si proches » est une essence plurielle et dynamique, à la fois des gens qui habitent notre région et des municipalités qui ont leur réalité distincte. Pourtant, les esprits, les cœurs et les liens y sont tissés de près.

L'esprit de communauté et l'énergie accueillante des citoyens, entreprises et organismes sont débordants! On se sent comme dans un grand village, une grande famille riche de sa diversité, où tout le monde a sa place autour d'une même table.

On y partage l'amour de la nature, de l'histoire, de la culture et des valeurs simples qui représentent l'héritage commun de toute une collectivité.

Dans la MRC des Chenaux, le patrimoine n'habite pas seulement les paysages; il habite les gens. Ils sont la preuve qu'il est encore possible, aujourd'hui, de vivre ensemble.

La MRC des Chenaux

Si proches.
(en rapport avec les gens)

Si proches.
(en rapport avec le territoire)

Conseil des maires de la MRC 2025-2029

Le Conseil de la MRC des Chenaux est composé des maires des dix municipalités locales du territoire. Le préfet est élu, parmi les maires, par les membres du Conseil. Il est le chef du Conseil et en préside les séances. Un préfet suppléant est également nommé par ses pairs. Celui-ci soutient le préfet dans la gestion du Conseil et peut le remplacer au besoin.

Les sessions du Conseil de la MRC se tiennent tous les mois, à son siège social à Saint-Luc-de-Vincennes. Sauf quelques exceptions prévues par la Loi, les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées, ces voix devant représenter au moins la moitié des populations attribuées aux membres qui ont voté.

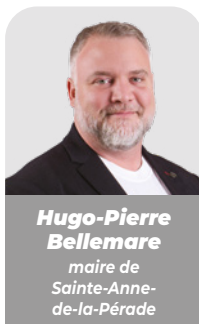
Le Conseil possède les pouvoirs législatifs et exécutifs lui permettant de remplir adéquatement sa mission. Il rend ses décisions par résolutions et par règlements. Par ailleurs, les membres du Conseil sont appelés à siéger sur différents comités.



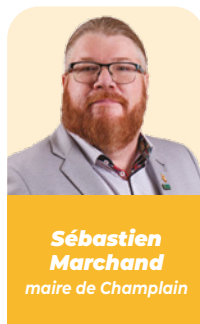
Daniel Houle
maire de
Saint-Luc-
de-Vincennes



**Jean-Pierre
Bordeleau**
maire de
Saint-Stanislas



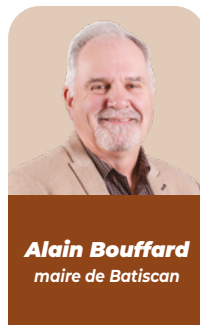
**Hugo-Pierre
Bellemare**
maire de
Sainte-Anne-
de-la-Pérade



**Sébastien
Marchand**
maire de Champlain



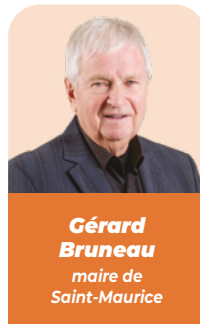
Luc Dostaler
maire de
Notre-Dame-
du-Mont-Carmel



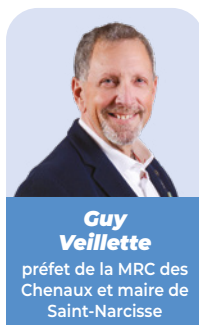
Alain Bouffard
maire de Batiscan



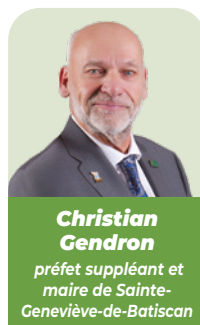
France Bédard
mairesse de
Saint-Prosper-
de-Champlain



**Gérard
Bruneau**
maire de
Saint-Maurice



**Guy
Veillette**
préfet de la MRC des
Chenaux et maire de
Saint-Narcisse



**Christian
Gendron**
préfet suppléant et
maire de Sainte-
Geneviève-de-Batiscan

Comités de la MRC

Comité d'aménagement du territoire

- Gérard Bruneau,
maire de Saint-Maurice
- France Bédard,
mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain
- Alain Bouffard,
maire de Batiscan
- Sébastien Marchand,
maire de Champlain
- Daniel Houle,
maire de Saint-Luc-de-Vincennes

Comité de vitalité du territoire

- France Bédard,
mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain
- Gérard Bruneau,
maire de Saint-Maurice
- Alain Bouffard,
maire de Batiscan
- Guy Veillette,
maire de Saint-Narcisse

Comité consultatif agricole

- Daniel Houle,
maire de Saint-Luc-de-Vincennes
- Sébastien Marchand,
maire de Champlain

Comité consultatif culturel

- Jean-Pierre Bordeleau,
maire de Saint-Stanislas
- France Bédard,
mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain

Comité de sécurité publique

- France Bédard,
mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain
- Gérard Bruneau,
maire de Saint-Maurice
- Hugo-Pierre Bellemare,
maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade
- Daniel Houle,
maire de Saint-Luc-de-Vincennes

Comité de sécurité incendie

- Christian Gendron,
maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
- Alain Bouffard,
maire de Batiscan

Comité de la Communauté entrepreneuriale

- Guy Veillette,
maire de Saint-Narcisse
- Hugo-Pierre Bellemare,
maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Comité des ressources humaines

- Alain Bouffard,
maire de Batiscan
- France Bédard,
mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain
- Christian Gendron,
maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan

Conseil des maires de la MRC 2025-2029

Comités de la MRC

Comité consultatif touristique

- Guy Veillette,
maire de Saint-Narcisse
- Hugo-Pierre Bellemare,
maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade

Comité consultatif de développement du transport collectif

- Gérard Bruneau,
maire de Saint-Maurice
- Luc Dostaler,
maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- Christian Gendron,
maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan
- Guy Veillette,
maire de Saint-Narcisse

Bureau des délégués

- Guy Veillette,
maire de Saint-Narcisse
- Jean-Pierre Bordeleau,
maire de Saint-Stanislas
- Luc Dostaler,
maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
- Sébastien Marchand,
maire de Champlain

Assemblées publiques

Saviez-vous que les séances du Conseil sont ouvertes au public? L'ordre du jour est publié la veille de la séance sur le site web de la MRC et sur la page Facebook. À noter que le Conseil peut aussi tenir des assemblées extraordinaires en tout temps. Dans ce cas, un avis à cet effet est publié sur le site Internet de la MRC.

Calendrier des Assemblées publiques 2026

21 janvier	18 février
18 mars	15 avril
20 mai	17 juin
19 août	16 septembre
21 octobre	25 novembre

À la suite de l'Assemblée, le procès-verbal est ajouté sur le site web de la MRC à la section «Séance du Conseil et procès-verbaux», sous l'onglet «La MRC».



**Pour plus d'informations
liées aux Assemblées
publiques et aux
demandes d'accès à
l'information, contactez
notre directeur général :**

Patrick Baril

819 840-0704, poste 2202
patrick.baril@mrcdeschenaux.ca

Services aux citoyens

Service de l'évaluation foncière

QUI

Le service d'évaluation foncière est sous la responsabilité de la MRC des Chenaux, dont les bureaux administratifs sont situés dans la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

QUOI

L'objectif du service est de relever des données lors de visites d'inspections afin de mettre à jour les dossiers d'évaluation foncière des citoyens (permis, mutations, inventaires). Ainsi, les données sont mises à jour continuellement, de manière à tenir compte des événements qui influencent la valeur foncière.

QUAND

Les visites d'inspections ont lieu tout au long de l'année, durant les heures de travail de la MRC des Chenaux.

COMMENT

Les visites d'inspections sont réalisées par un technicien-inspecteur du service. En cas d'absence et qu'une visite intérieure est nécessaire, une carte d'avis est laissée sur place.

OÙ

Les inspections s'appliquent à tous les types de terrains et de propriétés dans les dix municipalités du territoire (résidentielles, commerciales, multirésidentielles, agricoles, camps forestiers, chalets, etc.).



Il est à noter qu'au Québec, les rôles ont une durée de trois ans (rôle triennal) et que la date d'évaluation remonte toujours à une année et demie avant l'entrée en vigueur du rôle. Sur le territoire de la MRC des Chenaux, la gestion des rôles d'évaluation a été confiée à la Fédération québécoise des municipalités, et ce, depuis 2020.

Il est important de rappeler que les villes et les municipalités sont responsables de la taxation.

Important à comprendre:

Une hausse de la valeur inscrite au rôle ne signifie pas automatiquement que les taxes municipales augmenteront. Les municipalités ajustent leur taux de taxation pour éviter que la hausse généralisée des valeurs entraîne un fardeau fiscal trop élevé pour les citoyens. Autrement dit :

- La valeur au rôle =
la valeur de votre propriété.
- Le taux de taxe =
ce que la municipalité applique
pour calculer votre compte de
taxes.

Si la majorité des propriétés augmentent de valeur au même rythme, l'impact sur les taxes demeure souvent limité.

Services aux citoyens

Comment soumettre une demande de révision de ma propriété?

Si un citoyen est en désaccord avec l'évaluation de sa propriété, les formulaires sont disponibles sur le site web de la MRC, à la section «Évaluation foncière» sous l'onglet «Service aux citoyens».



Pour toutes questions liées à ce service, contactez le coordonnateur du Service d'évaluation foncière :

Nicolas Guilbert

819 840-0704, poste 2209
nicolas.guilbert@mrcdeschenaux.ca

Nos inspecteurs sur la route!

Notre équipe de techniciens-inspecteurs effectue des visites tout au long de l'année dans les dix municipalités de la MRC des Chenaux, il se peut que vous croisie ces visages :



Simon Labarre

Technicien-inspecteur en évaluation foncière
simon.labarre@mrcdeschenaux.ca



Robert Brière

Technicien-inspecteur en évaluation foncière
robert.briere@mrcdeschenaux.ca



Evelyne Dumas

Technicienne-inspectrice en évaluation foncière
evelyne.dumas@mrcdeschenaux.ca

Service de l'hygiène du milieu

Collecte des déchets domestiques

Le Service de collecte des déchets domestiques est offert aux citoyens de toutes les municipalités de la MRC des Chenaux, à l'exception de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Les déchets domestiques sont transportés au Lieu d'enfouissement technique situé à Champlain.



La MRC des Chenaux est responsable de la collecte du bac noir, alors que la collecte du bac bleu et du bac brun relève d'Énergycycle.

Assurez-vous de respecter ces consignes afin que votre bac noir soit ramassé :

• Effectuez votre tri correctement

- Seuls les déchets domestiques peuvent être déposés dans le bac roulant. Les matières suivantes sont interdites : matières recyclables, matériaux de construction, pneus, ferraille, résidus domestiques dangereux, carcasses d'animaux, ainsi que toute autre matière énumérée au règlement de la MRC.

• Déposez tous les déchets à l'intérieur du bac

- Les déchets placés à l'extérieur du bac roulant ne seront pas ramassés.

• Pensez à la sécurité des chauffeurs

- Les bacs roulants doivent être placés à un maximum de 3 mètres de la voie de circulation, sans obstruer un trottoir.
- L'avant du bac doit faire face à la voie de circulation, les pentures du couvercle orientées vers le terrain de l'immeuble desservi.
- Lorsque plusieurs bacs sont utilisés, ils doivent être placés côte à côte, en respectant une distance d'environ 1 mètre entre chacun.

• Respectez l'horaire de collecte

- Les bacs roulants peuvent être déposés en bordure de la voie de circulation à compter de 17 h la veille de la collecte.
- Ils doivent être replacés sur le terrain de l'immeuble desservi dans les 12 heures suivant la collecte.

Note : L'erreur est humaine. Si votre bac n'a pas été ramassé, veuillez communiquer avec nous en demeurant courtois. Notre équipe fera le nécessaire pour vous accompagner.

Il est défendu à toute personne de déposer dans les contenants utilisés pour la collecte des déchets, de manière non limitative :

- les matières recyclables qui font l'objet d'un service de récupération par Énercycle;
- les débris de construction, rénovation et démolition (CRD);
- le métal, le fer, le mâchefer, l'acier;
- les résidus encombrants;
- les produits électroniques;
- les matières dangereuses au sens de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2), dont les résidus domestiques dangereux (RDD) incluant toute matière ou tout objet explosif (les contenants pressurisés, la dynamite, les armes, les munitions, etc.);
- les substances susceptibles de causer, par combustion, corrosion, explosion ou autres phénomènes, des accidents, des dommages ou de la contamination environnementale;
- les matières résiduelles constituées en tout ou en partie de pesticides régis par la *Loi sur les pesticides* (RLRQ, c. Q-2, r.32);
- les déchets biomédicaux auxquels s'applique le *Règlement sur les déchets biomédicaux* et qui ne sont pas traités par désinfection;
- les résidus provenant d'industries et de commerces qui sont non assimilables à des résidus d'origine domestique;
- les pneus, carcasses et pièces d'automobiles;
- les carcasses d'animaux de plus de 20 kilogrammes et non emballées;
- les cendres non refroidies et non emballées;
- les engrais de toutes sortes, fumier, terre, tourbe, gravier, pierre, sable, résidus de gazon;
- toute matière résiduelle dont l'élimination dans un lieu d'enfouissement est prohibée en vertu du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (RLRQ, c. Q-2, r.19).



Collecte des encombrants

Depuis 2022, la collecte des encombrants est effectuée tous les deuxièmes vendredis du mois, dans toutes les municipalités de la MRC sauf Notre-Dame-du-Mont-Carmel.



Les citoyens doivent remplir le formulaire en ligne sur le site web de la MRC des Chenaux.

Le nombre de requêtes par collecte est limité.

Encombrants autorisés :

Une limite de 6 articles, d'un poids maximum de 100 kg, est autorisée par immeuble.

- le mobilier tel que bureaux, sofas, fauteuils, commodes, bibliothèques, matelas, sommiers, électroménagers (**exempts de gaz réfrigérants**);
- les appareils et articles domestiques, tels que les toilettes, les lavabos;
- les branches de moins de 3 centimètres de diamètre et 1,2 mètre de longueur, attachées en fagots de moins de 22 kilogrammes;
- les tapis et prélat coupés en bandes de 4 pieds maximum et attachés solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum;
- les piscines et jouets pour enfants, les toiles et tôles de piscines en bandes de 4 pieds maximums et attachées solidement en rouleau de 1 pied de diamètre maximum.

✂ Matières résiduelles refusées lors de la collecte des encombrants :

- les parasols, les meubles et les outils de jardin.
- des matières résiduelles dans des sacs;
- tout produit contenant des halogènes ou des gaz réfrigérants;
- des bains et douches;
- des pneus;
- des pièces de véhicules automobiles et machineries de toutes sortes;
- des résidus domestiques dangereux;
- des produits électroniques;
- des résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- toute boîte, valise, coffre ou toute autre forme de contenant muni d'un couvercle, d'une porte ou d'un quelconque dispositif de fermeture dans lequel un enfant pourrait s'introduire et rester enfermé, sans avoir au préalable enlevé la porte, le couvercle ou le dispositif de fermeture et tout matériau dont une des dimensions est supérieure à 1,2 mètre;
- toutes ordures ménagères, matières recyclables ou organiques, telles que les feuilles mortes et les résidus de gazon.



Si vous avez besoin d'assistance pour remplir votre formulaire de requête des encombrants ou pour toute autre question sur la collecte des encombrants ou sur la collecte des déchets, contactez notre adjointe administrative :

Jessica Pelletier

819 840-0704, poste 0 | info@mrcdeschenaux.ca

Coordonnées de l'Écocentre de Saint-Luc-de-Vincennes

Avant de jeter vos matières résiduelles aux ordures, **pensez à les recycler ou à les valoriser** autrement. Collectivement, ces petits gestes ont de grands impacts environnementaux. Pensez-y! Énercycle a mis en place des lieux dédiés à la récupération de matières résiduelles pouvant être valorisées. Les citoyens de la MRC des Chenaux peuvent y apporter leurs matières recyclables et leurs résidus domestiques dangereux. Sur le territoire de la MRC des Chenaux, l'écocentre est situé dans la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes.

- 200, rue du Parc Industriel, Saint-Luc-de-Vincennes
- **Horaires d'été** : 1^{er} avril au 31 octobre, mardi au samedi, de 9 h à 16 h 30.
- **Horaires d'hiver** : 1^{er} novembre au 31 mars, mardi au samedi, de 8 h 30 à 16 h.

Les écocentres des municipalités membres d'Énercycle sont fermés :

- Le 24 juin;
- Le 1^{er} juillet;
- Lors de la période des Fêtes (du 24 décembre au 2 janvier inclusivement).

Pour des informations plus précises sur les écocentres et les collectes de matières recyclables et organiques, visitez le www.enercycle.ca ou communiquez avec le service à la clientèle d'Énercycle au 819 373-3130.

Service de transport adapté et collectif

À travers les 10 municipalités de la MRC des Chenaux jusqu'à votre destination à Trois-Rivières et à Shawinigan, notre service permet de vous déplacer à moindres frais et représente une option plus écologique.

Fonctionnement et tarif :

Nos circuits sont toujours variables selon les besoins des usagers. Il est obligatoire de réserver votre trajet 24 HEURES À L'AVANCE, soit AVANT 12H00 – du lundi au jeudi, ou AVANT 10H – le vendredi.

Par exemple, si vous procédez à une réservation un mardi 21h, celle-ci sera effective le jeudi suivant.

Le service se détaille à 4 \$ du déplacement, aller-retour, **payable en argent comptant**. Il est aussi possible de s'abonner et de vous créer un compte client.

Les demandes de réservation peuvent être transmises via le site web de la MRC des Chenaux à la section «Transport adapté et collectif», sous l'onglet «Services aux citoyens».



Il est également possible de contacter notre répartiteur par téléphone pour procéder à votre réservation.

Victor R. Trépanier

819 840-0968, poste 1
repartiteur@mrcdeschenaux.ca



Trajets :

Adapté et collectif externe (vers Trois-Rivières) :

- 2 trajets à partir de la MRC des Chenaux vers Trois-Rivières, heure d'arrivée : entre 8h00 et 9h00.
- 2 retours de Trois-Rivières, heure du départ : entre 14h00 et 15h00 vers la MRC des Chenaux.

Adapté et collectif interne (sur le territoire de la MRC) :

- Transport divers entre 9h30 et 14h00, circuit flexible selon les besoins en restant dans la MRC.
- 1 trajet en départ de Sainte-Anne-de-la-Pérade entre 15h00 et 17h00 vers le reste de la MRC des Chenaux.

Interurbain cégep :

- 2 trajets à partir de la MRC des Chenaux vers le Cégep et l'éducation aux adultes, heure d'arrivée : entre 07h40 et 07h50
- 2 trajets à partir de la MRC des Chenaux vers le Cégep et l'éducation aux adultes, heure d'arrivée entre 11h40 et 11h50.
- 2 trajets à partir du Cégep vers la MRC des Chenaux, heure du départ de Trois-Rivières : entre 11h40 et 11h50.
- 2 trajets à partir du Cégep vers la MRC des Chenaux, heure du départ de Trois-Rivières : entre 17h50 et 18h00 et entre 14h50 et 15h00 le vendredi.

Pour toute question liée au transport adapté et collectif, veuillez contacter notre répartiteur!

Services aux citoyens

Vente pour non-paiement de taxes

La procédure de la vente pour défaut de paiement de taxes représente l'un des moyens dont disposent les municipalités et les centres de services scolaires pour recouvrer leurs taxes impayées. Cette vente répond aux dispositions des articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., C-27.1). La MRC des Chéniaux est ainsi responsable de la vente pour non-paiement de taxes pour toutes les municipalités de son territoire.

Lorsque le paiement des taxes municipales et/ou scolaires n'a pas été effectué dans les délais prescrits, les municipalités et les centres de services scolaires peuvent transmettre un état des taxes dues à la MRC afin que cette dernière dresse un préavis de vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier. Ce préavis est publié deux fois dans un journal local au mois d'avril, précédant la vente.

Généralement, la liste des immeubles est disponible à compter de la mi-avril, à moins d'un report annoncé de la date de vente. Il est essentiel de tenir cette liste à jour, car les immeubles dont le paiement complet est acquitté auprès de la MRC avant la date prévue de la vente sont retirés de la liste.

Chaque année, les ventes pour taxes ont lieu le deuxième jeudi du mois de juin, à 10 heures, dans la salle du Conseil de la MRC des Chéniaux. Les immeubles pour lesquels les taxes n'ont pas été payées sont alors adjugés aux plus offrants lors d'une vente aux enchères publiques.

Le jour de la vente pour taxes, les participants doivent avoir en leur possession la totalité du montant en argent comptant afin de faire l'acquisition d'un immeuble de la liste.

Pour plus d'informations et pour accéder à la liste des immeubles, consultez le site web de la MRC des Chéniaux à la section « Ventes pour taxes », sous l'onglet « La MRC ».



Si vous avez des questions plus précises, contactez notre adjointe administrative :

Jessica Pelletier

819 840-0704, poste 0 | info@mrcdeschenaux.ca



Service d'aménagement du territoire

Schéma d'aménagement et de développement

Un schéma d'aménagement et de développement (SAD) du territoire est un outil de connaissance qui décrit les caractéristiques physiques et socio-économiques de son territoire. C'est également un document de référence qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC de façon à ce que tous les usages puissent cohabiter le mieux possible. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des acteurs concernés (municipalités, ministères, MRC limitrophes).

De plus, pour assurer une cohérence régionale et faire respecter les orientations et les objectifs du SAD, le service de l'aménagement du territoire doit analyser la conformité de toutes modifications apportées aux documents d'urbanisme des municipalités.



Pour plus d'informations, contactez notre directeur de l'aménagement du territoire :

Sébastien Blanchette

819 840-0704, poste 2228 | directeurat@mrcdeschenaux.ca

Géomatique

Le service de cartographie répond aux besoins des différents départements, dont celui de l'aménagement du territoire, pour diverses applications. Le système d'information géographique (SIG) permet d'organiser et de présenter des données géoréférencées, en plus de produire des cartes pour l'ensemble de ses partenaires municipaux.

Le SIG permet également de consulter la matrice graphique afin d'y consulter plusieurs informations, comme le cadastre et le rôle d'évaluation. Elle peut être consultée sur le site mrcdeschenaux.ca à la page « Ma propriété », disponible dans les accès rapides.

Sous l'autorité du directeur de l'aménagement du territoire, notre géomaticien participe activement à l'implantation, à la structuration et à la coordination des besoins du service de l'aménagement, de l'urbanisme ainsi que ceux de l'évaluation foncière.



Vincent Houde, géomaticien

819 840-0704, poste 2234 | geomatique@mrcdeschenaux.ca

Service d'aménagement du territoire

Gestion des cours d'eau

La *Loi sur les compétences municipales* confère, aux MRC, une compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, sous sa juridiction. Elle peut adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances. Elle a l'obligation de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau. Ces travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci.

Dans la MRC des Chenaux, une politique de gestion des cours d'eau a été adoptée et elle a pour objectif de définir le cadre d'intervention quant aux obligations et responsabilités qui incombent à la MRC à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire. À cet effet, la MRC des Chenaux a adopté un règlement régissant l'écoulement des eaux dans les cours d'eau.

Les municipalités de la MRC sont responsables de l'application de ce règlement. D'autre part, les règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC contiennent des dispositions conformes à l'ancienne *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PRLPPI). Ces dispositions régissent les travaux et les constructions qui sont autorisés ou interdits dans les bandes riveraines des lacs et des cours d'eau ainsi que dans les zones à risque d'inondation.

Par contre, depuis le 1^{er} mars 2022, le Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral est en vigueur. Intitulé *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations*, il encadre les autorisations municipales en matière de travaux, de constructions et d'interventions ainsi que l'agriculture dans le littoral, les rives et les zones inondables.

Dans la MRC des Chenaux, certains secteurs sont à risque d'inondation lors des crues printanières ou lors d'averses très violentes. Ces zones à risque se retrouvent tout le long du fleuve Saint-Laurent dans les municipalités de Champlain, de Batiscan et de Sainte-Anne-de-la-Pérade. On en retrouve aussi à plusieurs endroits le long de la rivière Batiscan dans les municipalités de Batiscan, de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ainsi qu'à Saint-Stanislas. Finalement, il y a une zone à risque d'inondation sur la rivière Saint-Maurice à Notre-Dame-du-Mont-Carmel, près du chemin L'Islet.

Pour plus d'informations concernant les plans directeurs de l'eau, le règlement et toute autre documentation liée à la gestion des cours d'eau, consultez notre site web mrcdeschenaux.ca, à la page «Gestion des cours d'eau», sous l'onglet «Aménagement du territoire».

Gestion des arbres et de la forêt

Le gouvernement du Québec a confié aux MRC le pouvoir de régir ou de restreindre la plantation ou l'abattage d'arbres afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt privée.

À cet égard, la MRC des Chenaux a adopté, en 2003, son *Règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier*. De façon générale, ce règlement s'adresse à tous les propriétaires forestiers ayant l'intention d'effectuer des travaux d'abattage d'arbres sur le territoire de la MRC des Chenaux. Toute demande de renseignement ou de certificat d'autorisation doit être adressée au personnel de la MRC chargé de l'application du règlement. Les travaux qui sont régis par le règlement sont les travaux majeurs d'abattage d'arbres qui incluent ceux à des fins sylvicoles, de mise en culture du sol et d'abattage d'arbres patrimoniaux le long de la route 138.

Pour consulter le règlement lié à l'abattage d'arbre et pour télécharger les formulaires de demandes d'autorisation disponibles sur notre site web, visitez le mrcdeschenaux.ca, à la page «Gestion des arbres et de la forêt», sous l'onglet «Aménagement du territoire».



Pour plus d'information, contactez notre conseillère en environnement :
Isabelle Auclair
819 840-0704, poste 2213 | environnement@mrcdeschenaux.ca



Service d'aménagement du territoire

Plan régional des milieux humides et hydriques

Un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de l'aménagement du territoire, en favorisant un développement durable et structurant.

Pour le territoire de la MRC, la Société d'Aménagement et de mise en valeur du Bassin de la Batiscan (SAMBBA) a produit le *Plan régional des milieux humides et hydriques* en collaboration avec la MRC.

Celui-ci est présentement en analyse par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Le PRMHH présente une stratégie de mise en œuvre pour assurer la conservation des MHH, qui comprend un plan d'action et des mesures de suivi. La conservation est un ensemble de pratiques qui vise la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien de services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.



Service de développement économique

En 2015, la MRC déclare officiellement sa compétence en développement économique. À compter de ce jour, elle est responsable du développement économique de sa région, des activités et des services assurant son soutien aux entreprises de son territoire.

Ainsi reconnue par le gouvernement du Québec en tant que guichet unique pour répondre aux besoins des entrepreneurs sur son territoire, la MRC des Chenaux a mandaté son équipe du développement économique, afin de s'assurer que l'accompagnement qui sera offert puisse être adapté aux besoins des promoteurs et investisseurs.

La MRC des Chenaux travaille étroitement avec l'ensemble des organismes de développement économique de la Mauricie. Cette collaboration permet une participation multidisciplinaire visant à s'assurer que toutes les expertises soient mises à contribution.

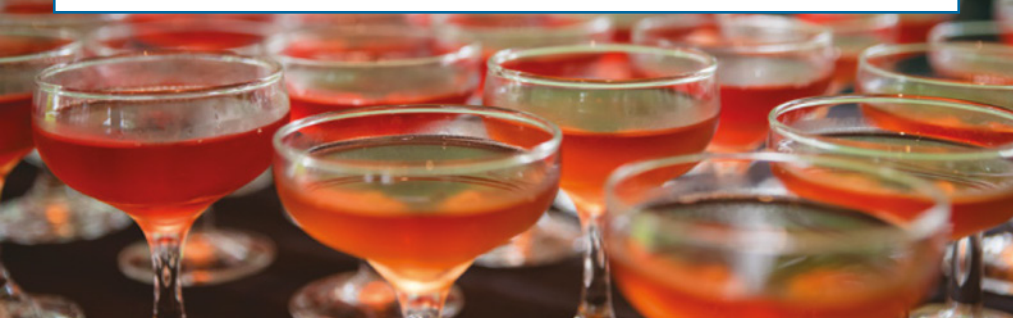


Pour plus d'information sur le service, contactez notre coordonnateur du Service de développement économique :
Luc Méthot
819 840-0704, poste 2207 | luc.methot@mrcdeschenaux.ca

Financement et accompagnement

À la MRC des Chenaux, une de nos missions est de stimuler le développement économique des collectivités de notre territoire en favorisant la réalisation de projets d'entreprise et la création d'emplois. Pour ce faire, la MRC dispose de fonds afin de soutenir financièrement les promoteurs qui présentent des projets d'entreprise. Ces différents outils financiers se présentent sous la forme de prêts ou de contributions non remboursables.

Pour plus de renseignements sur les programmes d'aide financière, contactez le coordonnateur du service de développement économique.



Service de développement économique

Communauté entrepreneuriale

La mission de la Communauté entrepreneuriale (CE) est de promouvoir l'entrepreneuriat sur le territoire ainsi que soutenir les initiatives en entrepreneuriat.

Objectifs de la CE :

- Orienter les entreprises dans leur projet de développement (aide financière et autres programmes);
- Sensibiliser et encourager les initiatives entrepreneuriales dans les établissements d'éducation;
- Favoriser une culture orientée vers des solutions afin de diversifier l'économie locale et d'augmenter la richesse collective (organisation de conférences, ateliers, événements de reconnaissance thématiques).



Chaque année, la CE des Chenaux déploie différentes activités et événements pour réaliser ces objectifs :

- **La Grande journée des petits entrepreneurs** : Cet événement est né de l'organisme Petits entrepreneurs, un organisme à but non lucratif dont l'activité principale est de réaliser la Grande journée des petits entrepreneurs qui a lieu tous les mois de juin. C'est l'opportunité pour les jeunes de 5 à 17 ans de lancer leur entreprise d'un jour, soit en organisant un marché privé devant leur résidence ou en se joignant à l'un des nombreux marchés publics de petits entrepreneurs. Après sa première participation à titre d'organisateur en juin 2022, la CE compte bien tenir l'événement de façon récurrente, puisqu'il connaît un succès grandissant. La CE agit également à titre de collaborateur lors de la *Semaine des entrepreneurs à l'école*.
- **5@7 Réseautage** : Une fois par trimestre, la CE réalise une activité de réseautage sous différentes thématiques (gestion du changement, gestion de crise, développement des affaires, santé psychologique, etc.). Ces activités sont ouvertes à toutes les professionnel.les, entrepreneur.es et travailleur.euses autonomes du territoire des Chenaux.
- **Événements de reconnaissances aux entrepreneur.es et intrapreneur.es** : Cahiers spéciaux dans les journaux, prix et soirée reconnaissance. Quelle que soit la forme, la reconnaissance des efforts et de la contribution des entrepreneur.es de la région des Chenaux est une priorité pour la CE.
- **Conférences et formations** : La CE offre régulièrement des conférences et formations sur divers sujets liés à la gestion et l'entrepreneuriat, notamment lors du mois de l'entrepreneuriat en novembre. Également, elle agit à titre de co-organisateur des Conférences matinales avec le Carrefour Jeunesse Emploi Trois-Rivières-Des Chenaux.

Pour en savoir plus sur les activités et services de la CE, consultez le site web de la MRC des Chenaux, « Communauté entrepreneuriale », sous la section « Développement économique ».

Souhaitez-vous obtenir plus de renseignements sur les services de la Communauté entrepreneuriale et ses activités?

Visitez le site web de la Communauté entrepreneuriale via mrcdeschenux.ca, sous l'onglet « Développement économique ».

Achat local

Le Comité achat local des Chenaux est une démarche issue de plusieurs partenaires qui avaient un but commun : sensibiliser les gens à consommer localement pour conserver les services de proximité sur le territoire.

La mission du Comité est donc de faire la promotion du mouvement de l'achat local sur son territoire et de sensibiliser les citoyens sur l'importance de prioriser les entreprises du territoire. Son activité phare est la campagne de financement annuelle «J'me fais un cadeau» qui a lieu quelques semaines avant les Fêtes.

Il s'agit d'une campagne en ligne sur la plateforme de sociofinancement La Ruche. Le public a l'opportunité de se procurer des cartes-cadeaux bonifiées chez les entreprises participantes de la MRC des Chenaux. La bonification varie selon la participation financière des partenaires. Lors de l'édition 2023, les cartes-cadeaux étaient bonifiées de 35 %, ce qui veut dire que les consommateurs pouvaient obtenir 7 \$ additionnel sur chaque tranche de 20 \$.

L'installation de panneaux de signalisation est une autre réalisation du comité. Bien sûr, ce projet est signé 100 % local, de la création graphique jusqu'à l'installation des panneaux. Ces derniers sont installés à des endroits stratégiques partout à travers le territoire afin d'identifier les entreprises locales en un clin d'œil.

La meilleure façon d'en savoir plus sur ces initiatives est de suivre la page Facebook Achat local des Chenaux!



Accueil et intégration des nouveaux arrivants

En 2022, grâce au financement du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et de Desjardins, la MRC des Chenaux a procédé à l'embauche d'une personne-ressource en accueil et intégration des nouveaux arrivants. Dans un premier temps, conjointement avec un comité de pilotage, cette nouvelle ressource a procédé à l'analyse de la situation de l'immigration afin de réaliser un portrait préliminaire ethnoculturel sur le territoire de la MRC. Par la suite, le plan d'action 2023-2026 intitulé **«Attraction, accueil, intégration et rétention des personnes immigrantes et issues des minorités ethnoculturelles dans la MRC des Chenaux»** a été adopté par le Conseil des maires quelques mois après l'embauche du conseiller.

Financé par le Programme d'appui à la collectivité (PAC) du MIFI, par Desjardins et par la MRC des Chenaux, ce premier plan d'action vise à comprendre et intégrer systématiquement les réalités d'un nouvel arrivant et des personnes issues de minorités ethnoculturelles.

Cet objectif guide ainsi chacune des étapes de la mise en œuvre dudit plan ou de politique(s) touchant l'attraction, l'accueil, l'intégration et la rétention dans notre MRC, qui se veut attractive, accueillante et inclusive.

La MRC des Chenaux ainsi que plusieurs acteurs du milieu se sont mobilisés dans le but de développer différentes initiatives au sujet de l'immigration et des relations interculturelles.



Service de développement économique

- Plus spécifiquement les actions du plan ont pour objectifs de :**
- Sensibiliser et préparer le milieu à devenir un territoire plus accueillant;
 - Sensibiliser et aider les entreprises et organismes dans leur démarche de recrutement à l'international et aux enjeux de l'immigration;
 - Favoriser la socialisation et l'intégration des nouveaux arrivants par la réalisation de rencontres et d'activités;
 - Instaurer des mesures d'accueil pour faire connaître les services dans la MRC dès l'arrivée;
 - Développer et adapter des services pour en favoriser ou en faciliter la fréquentation par les personnes immigrantes.



Pour plus d'information, n'hésitez pas à joindre notre conseiller à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants :
Gilles Mercure
819 840-0704, poste 2214 | gilles.mercure@mrcdeschenaux.ca



Pour l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes âgées de 18 à 35 ans qualifiés (séjours exploratoires, recherche de logement/emplois, activités de réseautage...) et issues de l'immigration, contactez notre partenaire de *Place aux jeunes en région* du Carrefour Jeunesse Emploi (CJE) Trois-Rivières-MRC des Chenaux :

Julie Balleux
819-376-0179 au poste 239 | julie.balleux@cjetrdc.com

Service de développement du territoire

Fonds d'aide au développement du territoire

Suite à la nouvelle entente 2025-2028 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un cadre d'intervention a été élaboré à la suite d'un processus de réflexion structuré et concerté visant à arrimer les orientations stratégiques de la MRC des Chenaux à ses réalités territoriales et aux défis contemporains du développement.

Pour cette nouvelle entente, la MRC des Chenaux a reçu une enveloppe de plus de 4 millions de dollars pour le volet 2 — Développement territorial, et plus de 800 000 \$ pour le volet 3 — Vitalisation.

Le volet 2 — Développement territorial du Fonds régions et ruralité (FRR) : offre aux MRC un levier financier pour leur permettre d'agir pleinement sur leurs priorités de développement, dans le respect de leurs compétences, et ce, dans une perspective de vitalité territoriale.

Le volet 3 — Vitalisation, quant à lui, vise à améliorer de façon durable le cadre de vie des communautés ayant des défis de vitalisation. Pour la MRC des Chenaux, ce volet a été octroyé afin d'agir sur cet aspect. Les sommes qui lui sont réservées sont spécifiquement dédiées à quatre municipalités ciblées, soient Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Narcisse, Saint-Prospère-de-Champlain et Saint-Stanislas.

Pour plus de détails sur le cadre et les priorités d'interventions, consultez le document complet sur le site mrcdeschenaux.ca à la section « Documents officiels et politiques en développement du territoire », sous l'onglet « Développement du territoire ».



Pour plus d'information, contactez notre coordonnatrice du Service de développement du territoire :
Élyse Marchand
819 840-0704 au poste 2223 | territoire@mrcdeschenaux.ca



Service de développement du territoire

Incubateur agricole « Les terres du possible »

L'incubateur agricole *Les Terres du possible* est un lieu clé en main en Mauricie pour le démarrage d'entreprises agricoles biologiques.

L'adhésion donne accès à une parcelle certifiée bio, à des infrastructures communes et à une serre chauffée, un mégadôme, des tunnels, un espace de rangement, un système d'irrigation central et une chambre froide, ainsi qu'à de la petite machinerie. Les entrepreneurs sont accompagnés dans toutes les sphères de la création de leur entreprise :

- Pratiques culturelles et essais agronomiques;
- Plan d'affaires;
- Mise en marché;
- Accueil et intégration en Mauricie.

Ils peuvent ainsi développer une clientèle, un réseau de contacts, un historique financier et une expérience en gestion d'entreprise agricole sans trop s'endetter lors des premières années d'établissement.

L'éclosion de ces projets innovants diversifie le paysage agricole de la MRC des Chenaux et favorise l'implantation de petites unités de production agricole biologique!

Pour plus d'information, contactez la coordonnatrice du Service de développement du territoire, Mme Élyse Marchand.



Cultive le partage

Cultive le partage est l'organisme mandaté par la MRC des Chenaux pour faciliter la cueillette des fonds de champs ou surplus chez des producteurs. trice.s maraîchers, d'arbres fruitiers et chez des citoyen.ne.s possédant un potager ou des arbres fruitiers dans la MRC des Chenaux, durant la saison des récoltes. Concrètement, les récoltes sont divisées en tiers : 1/3 au producteur, 1/3 au citoyen.ne.s-cueilleur.euse.s, et 1/3 livré à un organisme en sécurité alimentaire du territoire.

Objectifs :

- Améliorer l'accessibilité à des aliments sains aux personnes vivant en situation de vulnérabilité sociale;
- Réduire le gaspillage alimentaire en valorisant les surplus;
- Sensibiliser les citoyens à la consommation locale et écoresponsable.

Cette démarche solidaire permet non seulement de découvrir de nouveaux types d'aliments, de favoriser l'économie de partage, mais aussi d'acquérir de nouvelles compétences!

Pour plus d'informations et participer au projet en tant que producteur ou bénévole, contactez l'organisme.

Développement culturel

La vie culturelle de la MRC des Chenaux regroupe plusieurs sphères, telles que les arts visuels, les arts de la scène, le patrimoine et certains événements culturels.



Le rôle de la MRC est de favoriser le maillage, la concertation et la création de projets sur l'ensemble du territoire. La MRC exerce également un rôle de soutien auprès des artistes et des différentes initiatives locales et régionales, notamment dans la promotion.

Grâce aux ententes de développement culturel conclues depuis plusieurs années avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la MRC contribue à la création de nouveaux projets et au développement de la culture dans l'ensemble du territoire. Elle contribue aussi à l'animation du milieu et à la mise en valeur de ses acteurs locaux.

Depuis 2017, un comité culturel a été formé, constitué d'acteurs de la MRC dans divers secteurs culturels. Ce comité favorise l'engagement de ses membres dans une démarche commune, permettant de positionner la MRC des Chenaux comme un milieu de vie et de travail créatif et dynamique.

La Politique culturelle de la MRC des Chenaux dresse un bref portrait de sa vie culturelle et offre une description de son territoire. Nos principes directeurs y sont présentés, suivis de nos orientations et de nos objectifs : il s'agit de la vie culturelle de la MRC des Chenaux.



Service de développement du territoire

Famille tout inclus

Dans la MRC des Chenaux, nous avons la chance d'avoir la carte accès-musée Famille tout inclus. Cette carte permet aux familles de visiter gratuitement certains musées de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Cette carte se réserve et s'emprunte dans une bibliothèque de la MRC des Chenaux. C'est un prêt gratuit et il dure jusqu'à deux semaines.

Patrimoine des Chenaux

Nous vous invitons à découvrir la richesse de notre patrimoine bâti et à vous outiller afin de contribuer à sa protection! Que vous soyez propriétaire, en voie de le devenir ou simplement amateur de maisons ancestrales, vous trouverez les réponses à vos questions par le biais du site web patrimoinedeschenaux.ca.



Vous y trouverez une présentation des styles de maisons qui composent la MRC, un guide de rénos où nous proposons quelques conseils à appliquer à votre maison ancestrale ainsi qu'un lexique des termes techniques de l'architecture ancestrale afin de faciliter vos lectures et recherches.

Cet outil de référence vous est offert grâce aux recherches et à la contribution d'habitants passionnés de la région. Tous ceux qui souhaitent partager leurs connaissances et savoir-faire sont invités à nous contacter.

Politique d'acquisition d'œuvres d'art

En 2011, la MRC s'est dotée d'une politique d'acquisition d'œuvres pour se doter d'une ou plusieurs œuvres d'artistes du territoire chaque année. L'appel, lancé chaque automne aux deux ans, donne la chance aux artistes d'ici de proposer leurs œuvres pour acquisition.

Circuit des murales

Le projet a vu le jour en 2022 lors de l'inauguration de quatre premières murales: une première à la municipalité de Batiscan, une seconde à Saint-Luc-de-Vincennes, une troisième à Sainte-Geneviève-de-Batiscan et la quatrième à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Une cinquième murale a été complétée dans la municipalité de Saint-Narcisse en 2023. Une murale sera réalisée dans chacune des municipalités au courant des prochaines années pour compléter le Circuit des murales.

Il s'agit d'un projet qui transforme la MRC des Chenaux en une galerie d'art vivante! Mettant en valeur le talent des artistes de la Mauricie, il contribue au rayonnement du dynamisme culturel de la MRC des Chenaux. Chacune des murales représente l'esprit de la municipalité, ses valeurs et son histoire.

Ce projet a été réalisé grâce à une bonification de près de 30 000 \$ de l'entente de développement culturel accordée par le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat. Également, la MRC des Chenaux a pu compter sur le soutien de Desjardins pour ce projet structurant visant à améliorer les milieux de vie pour un montant de 6 000 \$.



Service de développement du territoire



Développement touristique

Tourisme des Chenaux aide au développement touristique de la MRC, notamment par la promotion de ses attraits et par la mise en place de projets sur le territoire.



**Tourisme
DES
Chenaux**

En 2017, un comité touristique a été formé, constitué d'acteurs de la MRC œuvrant dans divers secteurs touristiques, tels que la restauration, le plein air, l'agrotourisme, la culture, l'hébergement et l'art.

Les objectifs du comité sont notamment de permettre à la MRC de se tenir informée des enjeux du développement touristique des entreprises de son territoire, de favoriser la circulation de l'information par des échanges entre les intervenants et de développer une ligne d'intervention pour supporter les entreprises existantes et favoriser le développement de nouveaux projets.

Sur le site tourismedeschenaux.ca, vous trouverez plus d'informations sur tous les attraits de notre territoire. Ces informations sont tenues à jour régulièrement.



Pour toute question liée aux projets culturels et au développement touristique, contactez notre agente de développement culturel et touristique :

Virginie Thibeault

819 840-0704 au poste 2205 | tourismeculture@mrcdeschenaux.ca

Communications

Avez-vous une nouvelle ou un événement que vous souhaitez publier sur nos plateformes? Souhaitez-vous obtenir plus de renseignements sur l'organisation d'une conférence de presse?



Notre conseillère en communication peut vous orienter :

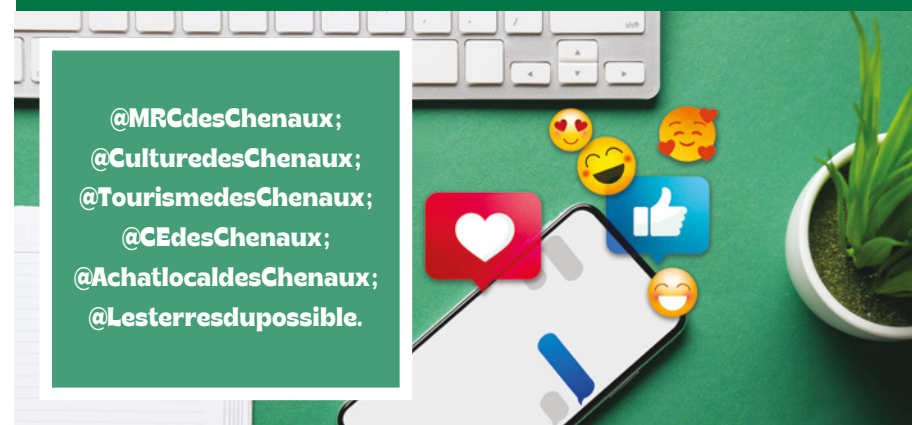
Magalie Léveillé

819 840-0704 au poste 2204 | communications@mrcdeschenaux.ca

Outils de communication :

Pour rester à l'affût de nos activités et connaître les dernières nouvelles de votre MRC, plusieurs outils de communications sont à votre disposition selon votre objectif.

- Pour rechercher une information précise et pour toute documentation officielle, consultez le site mrcdeschenaux.ca.
- Pour rester à l'affût des actualités de la MRC et de tous nos services, abonnez-vous à l'infolettre de la MRC via le site web mrcdeschenaux.ca, sous l'onglet « Infolettre ».
- Pour être informés des activités et services de la Communauté entrepreneuriale, abonnez-vous à l'infolettre de la Communauté entrepreneuriale des Chenaux! Le formulaire d'inscription est disponible sur le site web mrcdeschenaux.ca, à la page « Communauté entrepreneuriale », sous l'onglet « Développement économique ».
- Pour suivre le rayonnement de nos projets, de nos partenaires, des entreprises et des organismes du territoire des Chenaux, suivez-nous sur Facebook!



Service de sécurité incendie

Le Service de sécurité incendie de la MRC des Chenaux est composé d'une équipe compétente et dévouée, prête à agir pour assurer la sécurité de tous. L'expertise du directeur de sécurité incendie et du préventionniste permet de coordonner efficacement les activités de prévention, de formation et de gestion des risques au sein de la région.

En travaillant en collaboration avec les municipalités, le service favorise l'échange de connaissances, la mise en place de stratégies innovantes et la maximisation des ressources disponibles, et ce, dans le but ultime de protéger la population et ses biens face aux risques d'incendie. Cette synergie renforce les capacités d'intervention du Service et permet d'adapter les actions aux besoins spécifiques de chaque secteur de la MRC des Chenaux.

Objectifs :

- Assurer une meilleure protection des citoyens et de leurs biens contre l'incendie;
- Organiser les secours de façon efficiente et optimale;
- Optimiser les ressources et les équipements sur le territoire;
- Structurer le service de prévention des incendies;
- Former adéquatement le personnel rattaché au service selon la réglementation en vigueur.



Service de sécurité incendie

Service de prévention et d'inspection

Le Service de sécurité incendie de la MRC des Chenaux est responsable d'assurer la sécurité et la protection de tous les citoyens face aux risques incendie. Il est également tenu de planifier et d'appliquer le Schéma de couverture de risque.

Le volet prévention est essentiel au sein du Service de Sécurité incendie de la MRC des Chenaux. Il s'agit souvent de la pierre angulaire pour réduire les risques d'incendie et assurer la sécurité de la communauté.

Plus précisément, il couvre les responsabilités suivantes :

- **Réduction des risques :** La prévention vise à identifier et à atténuer les facteurs de risque d'incendie. En sensibilisant la population aux dangers potentiels, en menant des inspections régulières et en proposant des recommandations, on diminue significativement les probabilités d'incendie.
- **Éducation et sensibilisation :** Informer la population sur les comportements à risque, les mesures de sécurité à adopter à domicile, au travail ou dans les lieux publics est crucial. Des campagnes de sensibilisation, des ateliers et des ressources éducatives contribuent à élever le niveau de conscience face aux incendies.
- **Préparation et planification :** La prévention implique également la mise en place de plans d'urgence, l'élaboration de Schémas de couverture de risques, ainsi que la préparation de la population à agir en cas d'incendie. Cela permet une réaction rapide et ordonnée en cas d'urgence.
- **Collaboration communautaire :** Travailler en étroite collaboration avec les résidents, les entreprises et d'autres entités de la région est crucial. La prévention implique souvent des partenariats pour garantir une approche holistique et complète de la sécurité incendie.



Pour toute question liée à notre service d'inspection et présenter une demande de service, veuillez contacter notre inspecteur à la prévention :

Frédéric Cyr

819 840-0704, poste 2215 | preventionniste@mrcdeschenaux.ca



Formation des pompiers

Le Service incendie de la MRC des Chenaux s'engage à fournir une formation continue et approfondie à nos équipes de pompiers, afin de garantir leur préparation face à toute situation d'urgence. Il comprend les formations suivantes :

- **Formation initiale :** Pour les nouveaux membres, une formation complète est dispensée, couvrant les techniques de lutte contre l'incendie, les premiers secours, l'utilisation des équipements de protection et les protocoles d'intervention.
- **Formation continue :** Des sessions régulières de formation sont organisées pour maintenir et améliorer les compétences des pompiers. Cela peut inclure des simulations d'incendie, des exercices pratiques, des mises à jour sur les techniques de sauvetage, ainsi que sur l'utilisation et la maintenance des équipements.
- **Formation spécialisée :** Certains membres de l'équipe peuvent recevoir une formation spécialisée en fonction des besoins spécifiques de la région.
- **Certifications et accréditations :** Nous veillons à ce que nos pompiers obtiennent les certifications et les accréditations nécessaires pour être à jour avec les normes et les meilleures pratiques en matière de lutte contre les incendies.

La formation continue est un pilier essentiel pour garantir que nos équipes de pompiers sont prêtes à réagir rapidement et efficacement face à toute situation d'urgence, assurant ainsi la sécurité de la communauté de la MRC des Chenaux.

Pour plus d'information et vous inscrire à la cohorte des pompiers, consultez le site web de la MRC des Chenaux à la section « Service incendie », sous l'onglet « Services aux citoyens ».



Schéma de couverture de risques d'incendie

Le service élabore un schéma détaillé pour évaluer et planifier la couverture des risques d'incendie dans la MRC des Chenaux. Ceci permet de mieux répartir les ressources et d'assurer une réponse rapide et efficace en cas d'urgence.

La *Loi sur la sécurité incendie* (LSI) confie aux autorités régionales la responsabilité d'établir un Schéma de couverture de risques qui doit comprendre, entre autres :

- Le recensement, l'évaluation et le classement des risques présents sur le territoire de l'autorité régionale ainsi que les objectifs de protection en fonction des mesures en place;
- Le recensement et l'évaluation des mesures de protection existantes ou projetées;
- Le recensement des ressources humaines, matérielles et financières affectées à la sécurité incendie par les autorités municipales ou régionales ou par des régies intermunicipales;
- L'inventaire des infrastructures et des sources d'approvisionnement en eau utiles pour la sécurité incendie;
- L'analyse du fonctionnement de ces ressources entre elles;
- L'évaluation des procédures opérationnelles en vigueur dans les services municipaux de sécurité incendie;
- La détermination des objectifs de protection optimale contre les incendies qui peuvent être atteints, compte tenu des mesures et ressources disponibles, et ce, pour chaque catégorie de risques inventoriés ou chaque partie du territoire définie au schéma;
- L'élaboration d'un plan de mise en œuvre avec les actions que devront accomplir les autorités municipales et l'autorité régionale pour atteindre les objectifs de protection;
- La mise en place d'une procédure de vérification périodique de l'efficacité des actions mises en œuvre et de l'atteinte des objectifs;
- L'analyse d'autres risques de sinistres susceptibles de nécessiter l'utilisation des mêmes ressources.

De plus, le service est tenu responsable du protocole de déploiement qui précise et détaille les procédures en cas d'incendie ou d'autres urgences. Ainsi, les protocoles garantissent une intervention coordonnée et professionnelle.

Veillez noter que le présent schéma est actuellement en révision.



Pour toute question liée à la formation des pompiers et au Schéma de couverture de risques incendie, contactez le directeur du Service de sécurité incendie :

Benoît Ferland

819 840-0704 | incendie@mrcdeschenaux.ca

Pour terminer, nous vous invitons à consulter notre site Internet pour découvrir plus en détail les services offerts par ce service. Sous la section « Services aux citoyens », vous trouverez tous les détails sur nos programmes de prévention, nos formations, nos partenariats avec les services locaux, ainsi que sur nos initiatives visant à assurer la sécurité incendie dans la région.

Vous y trouverez des ressources complètes, des conseils pratiques et des informations spécifiques sur nos activités et nos projets en cours. N'hésitez pas à explorer cette section pour découvrir comment nous travaillons pour protéger et sensibiliser la communauté aux risques d'incendie.



Mot du responsable de poste

À titre de responsable du poste de la MRC des Chenaux, j'ai le plaisir de participer, pour une deuxième année, à la publication du Guide du citoyen pour le territoire.

Les membres de l'équipe policière et civile de la Sûreté du Québec de la MRC travaillent quotidiennement à ce que tous les citoyens bénéficient d'un milieu de vie et d'un réseau routier sécuritaires.

En plus des orientations stratégiques provinciales, des priorités d'actions spécifiques pour notre MRC ont été déterminées, en collaboration avec les membres du Comité de sécurité publique de la MRC. Ainsi, les policiers et les policières peuvent concentrer leur travail sur les enjeux qui vous touchent et vous interpellent.

Les pages qui suivent présentent des renseignements utiles pour les citoyens de la MRC et quelques-unes des activités réalisées par nos membres.

Sachez que le personnel policier et civil de la Sûreté du Québec demeure en tout temps disponibles pour répondre à vos interrogations et vous conseiller lors de situations particulières.

Au plaisir de vous rencontrer et bonne lecture!



Sergent Hugo Routhier

Responsable de poste | Poste de la MRC des Chenaux



MISE EN GARDE

La participation et la responsabilité de la Sûreté du Québec à l'égard de ce document sont limitées à la présente section (pages 45 à 54). Les informations inscrites sont valides pour la période d'avril 2026 à mars 2027.

Description du territoire

Le poste de la MRC des Chenaux est situé au 750, 2e Avenue à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Son équipe dessert les municipalités de Batiscan, de Champlain, de Saint-Luc-de-Vincennes, de Saint-Prosper-de-Champlain, de Saint-Stanislas et de Sainte-Anne-de-la-Pérade ainsi que les paroisses de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Maurice, de Saint-Narcisse et de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Nos membres policiers, patrouilleurs, enquêteurs ainsi que civils assurent un service sept jours sur sept, 365 jours par année pour une population de plus de 20 595 personnes.

Le guide présente principalement les informations liées aux services fournis par le poste de la MRC des Chenaux.



Pour nous joindre

En cas d'urgence, veuillez composer immédiatement le **911**.

S'il s'agit d'une demande administrative ou d'une demande d'information ou pour joindre un policier ou une policière en particulier, vous devez composer le numéro de téléphone du poste de la MRC des Chenaux, soit le 418 325-2272, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Les citoyens de la paroisse de Notre-Dame-du-Mont-Carmel peuvent joindre le poste de la ville de Shawinigan au 819 539-6262, entre 8 h 30 et 16 h 30.

Pour obtenir des informations d'ordre général, vous pouvez consulter le site Internet de la Sûreté du Québec à l'adresse suivante : www.sq.gouv.qc.ca/.

Médias sociaux

Depuis plus de 10 ans, la Sûreté assure une présence numérique humaine et bienveillante grâce à ses cinq plateformes sociales.

Retrouvez-nous sur :



Description du Centre de services de la MRC

Afin de favoriser l'entraide entre les MRC, de partager l'expertise des ressources et de mettre en commun la gestion administrative des postes, la Sûreté a mis en place des centres de services offrant du soutien à plus d'une MRC d'une même région.

Le poste de la MRC des Chenaux fait partie du Centre de services MRC - Louiseville.

L'équipe de gestion et de soutien administratif dessert également les postes des MRC de Maskinongé, de Bécancour, de Nicolet-Yamaska ainsi que le poste autoroutier de la Mauricie.

L'équipe de gestion du Centre de services MRC - Louiseville est composée d'un directeur au grade de capitaine et de deux ressources aux opérations au grade de lieutenant et est soutenue par du personnel civil.

Notre comité de sécurité publique

Le Comité de sécurité publique (CSP) a pour mission d'associer les élus et élus municipaux au maintien d'un milieu de vie sécuritaire, d'assurer le suivi des services policiers offerts par la Sûreté du Québec et de créer un lien de communication privilégié entre la Sûreté du Québec et la clientèle desservie.

Le CSP de la MRC des Chenaux est formé des maires de quatre municipalités, dont un est président du CSP, du responsable de poste et du directeur du Centre de services. Le comité se réunit tous les deux mois pour faire le suivi le suivi sur les activités policières.

Afin de mieux orienter les interventions policières, les membres du CSP de la MRC des Chenaux, établissent annuellement des priorités locales en matière de sécurité publique adaptées aux réalités du territoire. Celles-ci permettent d'orienter le travail policier sur les enjeux qui préoccupent directement le milieu.

Il est possible de consulter les rapports annuels des activités de la MRC des Chenaux à partir de l'adresse suivante : <https://www.sq.gouv.qc.ca/organisation/publications/>

En plus des priorités locales, notre équipe répond aux orientations nationales prévues par notre organisation. Celles-ci concernent notamment la prévention et la lutte contre la criminalité, l'amélioration du bilan routier et récréotouristique ainsi que la bonification de la consultation et de la participation citoyenne dans la gouvernance de la sûreté du Québec. Ces priorités et orientations se trouvent dans notre plan stratégique disponible à cette adresse : <https://www.sq.gouv.qc.ca/organisation/publications/>



Une police près de la communauté

Partenaire en prévention de la criminalité

La Sûreté du Québec est connue et reconnue pour sa capacité d'intervention préventive face aux enjeux de criminalité contemporains, tels que les dangers que représente la fonction de géolocalisation pour les victimes de violence entre partenaires intimes ou encore le partage d'images à caractère sexuel entre jeunes.

Le travail de partenariat et la mobilisation des équipes de patrouille, de policiers et policière jeunesse ou dédiés aux relations avec la communauté (par exemple : auprès des personnes âgées, des commerçants et commerçantes, des communautés autochtones et culturelles) permettent à la Sûreté du Québec d'agir de façon proactive. Ce travail en amont se réalise en allant à la rencontre des citoyens et citoyennes pour les informer et les sensibiliser aux stratagèmes en cours, en plus de les outiller pour assurer au mieux leur sécurité.

Que ce soit en matière de fraudes, de cybercriminalité, d'intimidation, de violence, de maltraitance ou de vol, le site Internet de la Sûreté présente toute une gamme d'outils, de conseils, de guides et de références mis à la disposition de la population. Il peut être consulté à l'adresse www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention.



Approche RELAIS

Le poste de la MRC des Chenaux souscrit à la nouvelle approche RELAIS qui vise la multiplication de liens privilégiés avec les acteurs clés de la communauté sous six grandes sphères d'activités : les élus et directeurs généraux, les services municipaux, le milieu scolaire et jeunesse, le milieu de la santé, le milieu communautaire et des affaires ainsi que les partenaires en sécurité publique.

Cette multiplication de liens vise à augmenter l'efficacité des interventions policières, à être proactifs face aux problématiques en sécurité publique et à optimiser le service auprès de la population.

Gendarmerie

Les policiers et les policières de la Sûreté du Québec assurent une présence familière sur le territoire. Ils patrouillent dans les rues, sur les routes, en voiture, à pied et parfois même à cheval, afin de veiller au respect des règlements municipaux relatifs au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique. Ils interviennent quotidiennement pour aider les citoyens aux prises avec différents problèmes.

Volet récréotouristique et sécurité nautique

En fonction des périodes de l'année, les policiers et les policières du poste de la MRC des Chenaux patrouillent dans les sentiers de quad ou de motoneige en vue d'appliquer la réglementation correspondante à chaque type de véhicule. Ces interventions visent la sécurité dans ces secteurs souvent plus difficiles d'accès. Au cours de leurs patrouilles, des visites sont faites aux différents clubs et lieux de rassemblement afin d'y diffuser de l'information de prévention concernant chacune de ces activités.

Chaque saison estivale, des sorties de patrouille nautique sont planifiées. Les principaux plans d'eau concernés sont le fleuve Saint-Laurent ainsi que les rivières Sainte-Anne et Batiscan. La sensibilisation est au cœur des opérations des policiers afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers et usagères.



Enquêtes

Votre poste de la Sûreté du Québec de la MRC des Chenaux possède une équipe d'enquête travaillant sur l'ensemble du territoire afin de lutter contre le crime. Ainsi, les enquêtes locales réalisées toucheront principalement les crimes contre la propriété, les fraudes, les crimes à caractère sexuel et les disparitions.

Dans les cas graves ou complexes requérant un service spécialisé, les unités d'enquête sur les crimes majeurs, sur les crimes contre la personne ou sur les crimes économiques pourront rapidement soutenir les équipes d'enquêtes locales.



Mesures d'urgence et services spécialisés

En vertu de son statut de police nationale, la Sûreté du Québec veille au rétablissement et au maintien de l'ordre lors d'événements d'envergure provinciale, dirige les opérations de recherche et de sauvetage lors de sinistres, remplit des missions héloportées et dispose de maîtres-chiens, de plongeurs et de techniciens en explosifs.

Elle offre tout un éventail de services spécialisés dont la cueillette et l'analyse de renseignements criminels, la sécurité de l'Assemblée nationale et la protection des personnalités, la surveillance technologique, les interventions lors de prise d'otage, l'analyse du comportement lors de crimes en série, la réalisation de portrait-robot, etc.



Les questions les plus fréquemment posées

1 J'ai à me déplacer en véhicule et je voudrais connaître les conditions routières. Avec qui dois-je communiquer ?

Réponse : Ni le poste de police ni le **911** ne sont en mesure de fournir ces informations. Le réseau routier relève du ministère des Transports, qui a le mandat de fournir de telles informations et de les mettre à jour.

Vous devez composer le **511** pour obtenir les informations sur les conditions routières. Vous pouvez aussi consulter le site Internet www.quebec511.info.

2 J'aimerais obtenir un rapport concernant l'accident dans lequel j'ai été impliqué, comment dois-je procéder ?

Réponse : Les rapports de collision sont acheminés à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), qui en est la propriétaire et qui est responsable de leur diffusion.

Pour obtenir une copie d'un rapport de collision, vous devez d'abord vous assurer d'avoir en main le numéro de dossier du rapport remis par le policier. Vous pouvez aussi communiquer avec votre assureur afin qu'il l'obtienne pour vous. Vous pouvez aussi communiquer directement avec la SAAQ en composant le **1 800 361-7620**.

3 Si je porte plainte à la suite d'un délit (vol, voie de fait, menaces, etc.), qu'est-ce qui arrivera par la suite ?

Réponse : Les policiers recueilleront votre version des faits par écrit. Ils feront enquête, prendront des photographies s'il y a lieu, rencontreront les témoins potentiels, recueilleront toutes les preuves possibles et procéderont à l'arrestation du suspect, le cas échéant. Un dossier complet sera rédigé et soumis au Directeur des poursuites criminelles et pénales. Celui-ci en fera l'étude et prendra la décision d'intenter des poursuites criminelles ou non, et ce, en fonction de la preuve recueillie.

Si la preuve est estimée suffisante, des procédures judiciaires seront entamées devant le tribunal. Le prévenu ainsi que vous-même serez convoqués devant la cour, et les témoins seront appelés à témoigner.

4 Je reçois des appels indésirables. Qu'est-ce que je peux faire ?

Réponse : Vous devez vérifier auprès de votre fournisseur de services téléphoniques afin de savoir s'il y a une fonction permettant d'enregistrer le numéro de téléphone à l'origine des appels. Si tel est le cas, vous devez immédiatement composer le numéro de la fonction à la suite de chacun des appels téléphoniques. Vous devez également prendre en note la date et l'heure de chacun des appels. Communiquez ensuite avec le service de police pour porter plainte.

Un policier recueillera votre déposition et fera les démarches pour obtenir le numéro de téléphone de l'appelant. Certains fournisseurs offrent la possibilité de bloquer les numéros de téléphone à partir desquels vous ne souhaitez pas recevoir d'appels. Cela peut être une solution lorsque vous voulez régler la situation sans toutefois porter plainte.

5 J'ai reçu un courriel (ou message téléphonique) que je crois être frauduleux, qu'est-ce que je peux faire ?

Réponse : Vous ne devez pas y répondre ni le transférer à vos contacts. Ne donnez jamais de renseignements personnels et n'envoyez jamais d'argent. Si vous croyez avoir reçu un courriel ou un message téléphonique frauduleux, vous pouvez le signaler au Centre antifraude du Canada en composant le **1 888 495-8501** ou en vous rendant à l'adresse Internet suivante : www.antifraudecentre-centreantifraude.ca.

6 J'ai besoin d'un document indiquant que je n'ai aucun antécédent judiciaire afin de postuler un emploi. Que dois-je faire ?

Réponse : Si vous demeurez sur le territoire de la MRC des Chenaux, vous devez communiquer avec le poste de la Sûreté du Québec afin de prendre un rendez-vous pour la prise d'empreintes digitales, si nécessaire. À la suite de votre visite, au besoin, un document sur lequel vos empreintes auront été apposées vous sera remis ainsi que la liste des entreprises qui ont pour mandat de faire le lien avec la GRC afin d'effectuer la vérification. C'est cette entreprise qui publiera le document faisant état du contenu de votre casier judiciaire.

7 J'ai été victime d'une arnaque (vol d'identité, fraude ou avez subi une perte financière), que puis-je faire ?

Réponse : Communiquez avec votre institution financière pour l'aviser du vol de vos renseignements personnels. Avisez également la Sûreté du Québec. Vous pouvez aussi joindre Échec au crime au **1 800 711-1800** ou la Centrale de l'information criminelle au **1 800 659-4264**.

8 Comment puis-je faire une requête concernant la sécurité routière, un événement ou un règlement municipal ?

Réponse : Pour faire une requête concernant la sécurité routière ou récréotouristique, un événement, une activité sociale ou un règlement municipal, vous devez remplir le formulaire « Requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal » dans la section « Nous joindre – par Internet » : www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/. Vous y accédez en sélectionnant « @Sécurité routière, événement, règlement municipal » à partir du menu déroulant.

9 Comment puis-je immatriculer mon arme à feu ?

Réponse : Vous devez immatriculer vos armes auprès du Service d'immatriculation des armes à feu du Québec : <https://siaf.gouv.qc.ca/accueil.html>.

10 Mon enfant clavarde sur le Net avec un individu aux intentions douteuses. Que puis-je faire ?

Réponse : En premier lieu, parlez à votre enfant. Expliquez-lui les dangers d'Internet. Par la suite, documentez les éléments tel que mentionné dans notre section Cybercriminalité (www.sq.gouv.qc.ca/services/prevention), et communiquez avec la Sûreté du Québec.

Service à la clientèle

Commentaires généraux

Vous pouvez communiquer avec le responsable du poste de votre région aux coordonnées indiquées à la section « Pour nous joindre ».

Requête particulière

Pour une requête concernant une situation précise, vous pouvez utiliser le formulaire suivant :

- « Requête d'un citoyen ou d'un intervenant municipal » situé dans la section « Nous joindre – par Internet » : www.sq.gouv.qc.ca/nous-joindre/. Vous y accédez en sélectionnant « @Sécurité routière, événement, règlement municipal » à partir du menu déroulant

Déontologie

Vous n'êtes pas satisfait du service que vous avez reçu et vous voulez porter plainte ? Vous pouvez communiquer avec le responsable de poste de votre région ou avec le Commissaire à la déontologie policière du Québec :

- **Internet** : deontologie-policiere.gouv.qc.ca/
- **Courriel** : deontologie-policiere.quebec@misp.gouv.qc.ca
- **Téléphone** : 1 877 237-7897



Organismes communautaires et entreprises d'économie sociale

Des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale à proximité, pour vous servir !



Action Entraide Communautaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel
819 691-0121 poste 01

Aide Chez Soi des Chenaux
418 362-3275

Association des cardiaques de la Mauricie
819 373-3722

Association des personnes vivant avec un handicap (APEVAH) des Chenaux
819 840-3092

Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) des Chenaux
819 840-3090

Bail Mauricie
819 697-3737

CANOS-Carrefour d'aide aux non-syndiqués
819 373-2332

Centre d'action bénévole (CAB) de la Moraine
418 328-8600

Centre d'action bénévole (CAB) des Rivairins
418 325-3100

Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Trois-Rivières
819 373-1232

Centre de la petite enfance (CPE) Flocons de rêve et bureau coordonnateur
819 374-5151

Centre de la petite enfance (CPE) Le Petit Champlain
819 295-3122

Centre de prévention suicide Accalmie
1-866-277-3553

Centre de recherche d'emploi de la Mauricie (CREM)
819 370-3660

CIUSSS MCQ (CLSC Sainte-Genève)
418 362-2727

CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux
418 362-3109

Éditions communautaires des Chenaux/Le Bulletin des Chenaux
819 840-3091

Organismes communautaires et entreprises d'économie sociale

Équijustice Trois-Rivières
819 372-9913

Festival Nöktanbul
819 524-1313

**Fondation d'aide aux aînés
Juliette-M.- Dubois**
819 840-3090

Fonds communautaire des Chenaux
819 840-3088

**Habitation adaptée et supervisée
(HAS) des Chenaux**
819 840-0103

Immeuble multiservice des Chenaux
819 840-3089

Info Justice Mauricie
819 415-5835

Infologis Mauricie
819 694-6976

La Lanterne
819 693-2841

Le Shack La Pérade
418 325-4696

**Le Traversier,
Milieu de vie en Santé Mentale**
819 371-2420

**Local Action Jeunes de
Notre-Dame-du-Mont-Carmel**
819 537-7682

Maison de Connivence
819 379-1011

Maison de la famille Des Chenaux
418 325-2120

Maison de Transition de la Batiscan
418 328-4136

**Mouvement d'Action Solidaire des
Sans-Emploi (MASSE) des Chenaux**
819 840-3086

OBV Batiscan Champlain SAMBBA
418 362-3202

**Office municipale d'habitation
de Trois-Rivières**
819 378-5438

Proches aidants des Chenaux
819 840-2030

Sclérose en plaques Canada - Mauricie
819 372-5938 #5420

**Service de Secrétariat Communautaire
des Chenaux (SSCDC)**
819 840-3089

**Société d'aide au développement
des collectivités (SADC)
Vallée de la Batiscan**
418 328-4200

Stratégie Carrière
819 373-1726

**La CDC des Chenaux,
forte de sa communauté**

Pour tout connaître sur les **organismes communautaires**
et les **entreprises d'économie sociale** sur le territoire



Corporation de Développement Communautaire des Chenaux

☎ 819 840-3087 🌐 www.cdcdeschenaux.ca

44, chemin Rivière-à-Veillet, Bureau 150 • Sainte-Geneviève-de-Batiscan, QC G0X 2R0

TOIT ROUGE

RESTAURANT FAMILIAL
EN SALLE OU POUR EMPORTER
OUVERT 7/7 DÈS 7H00

165 Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade
418 325 2603 • restauranttoitrouge.com

**Résidence
Le Quartier de Lune**

Pour retraités autonomes
et semi-autonomes

Sylvie Martel et Stéphane Masson
418 325-2301
110, rue de la Fabrique, Ste-Anne-de-la-Pérade

M40

GROUPE
MERCIER40



AU COEUR DE LA MRC DES CHENAUX
DEPUIS PLUS DE 20 ANS



IMAGINER
REVALORISER
INVESTIR

MERCIER40.CA

(819) 295-1122